

## **Chapitre 9 : propositions relatives au lancement de grands projets pour la population et l'économie**

### ☐ **9-01 : relancer la création d'un aéroport international pour la Bretagne**

Chacune des 8 Régions doit être desservie par un aéroport véritablement international. Le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes a recueilli l'accord majoritaire des Elus locaux et de la population (Consultation de juin 2016). Son seul défaut était sans doute d'être situé trop près de Nantes et trop loin de Rennes. Une implantation plus équilibrée doit permettre le désenclavement et la desserte de la Région Ouest.

### ☐ **9-02 : rendre la côte d'Azur accessible**

Impossible de garer son véhicule en bord de route et de mer pour profiter de la grande bleue, dont l'usage est de fait réservé aux nantis. A l'occasion de la mise en service de la nouvelle ligne de chemin de fer située dans l'arrière pays, il serait judicieux, plutôt que de conserver la ligne actuelle en bord de mer, de la remplacer par une voie routière à sens unique complétée par une piste cyclable et d'aménager la route existante, en sens unique inverse, avec des emplacements gratuits de stationnement de véhicules.

### ☐ **9-03 : relier toutes les villes et tous les villages avec des pistes cyclables**

Les villes et villages doivent être reliés pour permettre à chacun de circuler en sécurité, sans être obligé d'utiliser une voiture. Les simples bandes cyclables ne sont pas adaptées pour assurer la sécurité des cyclistes. Il faut des pistes cyclables dont le tracé ne colle pas nécessairement aux routes.

### ☐ **9-04 : revenir à l'aménagement du territoire et à l'installation de sites de production dans les villes moyennes ou touristiques**

L'aménagement du territoire permettait la répartition des nouvelles usines sur la France entière. La volonté d'être dotés de grandes Métropoles, sur le modèle Allemand, s'est accompagnée d'une concentration des entreprises. La diagonale du vide est encore plus vide. Il faut revenir à des installations d'entreprises décidées en partie sur la base des demandes d'Elus locaux, pour dynamiser les territoires situés en dehors des Métropoles.

### ☐ **9-05 : relier toutes les villes de plus de 10 000 habitants avec des autoroutes**

Les autoroutes favorisent l'implantation d'entreprises et doivent donc être une des déclinaisons de l'aménagement du territoire. Elles doivent desservir les villes moyennes (à une vingtaine de kilomètres près) pour permettre l'installation d'unités de production ou de services, rééquilibrant ainsi les implantations sur le territoire et irrigant notamment la diagonale du vide.

### ☐ **9-06 : relancer la diffusion de la langue française et rendre les études supérieures accessibles**

Les lycées français implantés à l'étranger (68 établissements gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, sur plus de 600 homologués, pour un coût annuel de 554 millions d'euros en 2025) sont devenus élitistes dans leurs conditions d'accès financières. Parallèlement, certains pays ont remplacé le français en première langue par l'anglais (Portugal, Algérie...). Il faut donc conduire une politique constante et renouvelée de diffusion du français en Europe et à l'étranger, en s'appuyant également sur les médias et Internet.

Les droits d'inscription dans tous nos établissements scolaires et universitaires doivent être véritablement accessibles (tarif fixé à 10 % du Smic mensuel net par foyer, quelque soit le nombre d'enfants poursuivant simultanément des études, soit 142 euros par an en 2025, ajusté à la hausse pour les familles ayant des revenus supérieurs au Smic : voir le calcul des contributions proportionnelles aux revenus ci-dessous).

### ☐ **9-07 : développer des recherches encadrées sur la génétique**

Nous avons été traumatisés collectivement par les expériences médicales conduites par les Nazis et par les exterminations perpétrées. Pour autant, avec le recul et en se transposant dans le futur, le tabou doit être levé sans attendre : des sélections et manipulations génétiques encadrées seront bénéfiques pour les générations futures. Notre population exigera inéluctablement que ces techniques, susceptibles d'éviter certaines maladies, tares ou désagréments congénitaux, soient appliquées en France. Il convient donc que nos Elus ouvrent ce domaine à la recherche française, encadrent celle-ci par des dispositifs de contrôle et examinent annuellement les correctifs devant être apportés.

### ☐ **9-08 : mettre fin à l'indigence des réseaux de communication hors zones habitées**

L'autosatisfaction règne sur les statistiques de couverture des réseaux sans fils : 99 % de la population est couverte en 2024 par l'ensemble des opérateurs. Sur le terrain et pour la population, la réalité est bien différente et l'on est très loin des 99 % du territoire couvert, et encore moins par chacun des opérateurs : de très nombreuses zones ne sont pas desservies par tous les opérateurs, bien plus que dans d'autres pays Européens ou au Maroc, par exemple. Faut-il rappeler que le gigantesque incendie des Landes (en 2022, à Teste-de-Buch) s'est propagé en raison de l'absence de réseau permettant d'alerter les secours ? Un plan national de développement passant par la mutualisation obligatoire des antennes concurrentes et surabondantes en zone urbaine doit être entrepris.

### ☐ **9-09 : créer de petits équipements sportifs et de loisirs de proximité et ouvrir tous les équipements directement au public**

Chaque quartier et chaque village doivent être équipés de petits équipements sportifs et de loisirs (mini-terrains de sports, mini-gymnases, mini-piscines, mini-spas, mini-salles de rencontre, mini-salles de boxe ou d'arts martiaux...) dont au minimum un tiers des créneaux horaires doit rester en accès libre et gratuit (le restant est à partager entre les scolaires et les associations). Un site internet unique et participatif doit permettre de les décrire et de les localiser. Les médias du secteur public devraient couvrir les activités de ces équipements ainsi que les compétitions de sport amateur.

### ☐ **9-10 : développer des lieux de jeux sur l'ensemble du territoire et créer des championnats**

Qu'il s'agisse de jeux de société, de jeux d'arcade, de jeux de force, de jeux d'adresse ou encore de compétitions de robots, de drones ou autres, il faut encourager les activités ludiques susceptibles d'intéresser notre jeunesse et y associer les médias du secteur public.

### ☐ **9-11 : créer des lieux "no limits"**

Les rassemblements d'adeptes de tuning, les séances de wheelings et les rodéos urbains, génèrent de nombreuses nuisances mais sont également un excellent défouloir pour une jeunesse en mal de sensations. Il en est de même pour les rassemblements festifs non déclarés (free party, rave party...). Une simplification des sanctions applicables et une automaticité des peines ne suffisent pas. Il faut offrir aux jeunes et à la population en général, des lieux "no limits" où tous les excès (hors crimes et délits) seraient autorisés sous la responsabilité de chacun (musique, bruit, vitesse, acrobaties...). La création d'un circuit automobile, d'un anneau de vitesse moto, d'une piste tout-terrain et d'un immense lieu de rassemblement dans chaque Département serait un minimum.

### ☐ **Etc, etc...**